

**Zeitschrift:** Domaine public

**Herausgeber:** Domaine public

**Band:** - (1977)

**Heft:** 406

**Rubrik:** Le carnet de Jeanlouis Cornuz

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Pas de vacances pour les femmes

N'en déplaise à M. Chevallaz, qui a su réserver le 12 juin à son fameux paquet, le week-end fédéral suivant, fixé au 24-25 septembre, risque bien de l'emporter en importance politique effective.

Dans un méli-mélo incroyable, les citoyens suisses devront alors se prononcer sur six objets (si on veut bien admettre que Franz Weber va retirer son initiative sur les routes nationales). Les partis, les comités, les organisations qui participent à la formation de la volonté dite générale auront donc à faire campagne sur la protection des locataires (initiative et contre-projet fédéral), sur la défense de l'environnement (initiative Albatros contre la pollution atmosphérique par les véhicules à moteur), sur la démocratie directe (augmentation du nombre des signatures pour le lancement d'un référendum comme d'une initiative populaire), et aussi, et surtout, et enfin : sur l'avortement, problème posé le 25 septembre non par la loi ad hoc concoctée par le parlement (indications) mais bien par l'initiative populaire pour la solution du délai, à propos de

laquelle les Chambres vont étaler leur désaccord sur chaque bulletin de vote.

A noter la date « favorable » pour autant de combats de militants ! Depuis le début de ce siècle, le Conseil fédéral a en tout et pour tout fait voter cinq fois en septembre sur des initiatives populaires, la dernière en date concernait les exportations d'armes (24.9.1972); une seule a passé : le 11.9.1949, le peuple et les cantons acceptaient la nouvelle teneur de l'art. 89 bis de notre Constitution, qui règle la clause d'urgence.

Bref, il ne faut pas traîner. Les locataires préparent activement leur campagne, sachant que pratiquement tout le matériel doit être prêt avant les vacances. Pour les femmes, qui viennent seulement d'avoir confirmation de la date de votation sur l'initiative pour la solution du délai, il n'y aura probablement pas de vacances. Certes, l'avortement appartient aux sujets sur lesquels les opinions n'attendent pas un débat pour-contre pour se former. Mais il faudra un gros travail d'information pour déjouer la manœuvre du faux contre-projet déguisé en loi fédérale sur l'avortement et destinée à diviser les partisans de la décriminalisation en deux clans : les douze semaines et les (inadmissibles) indications de toutes sortes.

## LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

### Un dangereux révolutionnaire

Avez-vous lu « Qui êtes-vous, monsieur Pestalozzi ? »<sup>1</sup>. Au hasard, ces quelques citations (on sait que de nos jours, Pestalozzi, et Gottfried Keller, et Henri Dunant, font figure de « pères conscrits » de la Confédération helvétique, dont ils rehaussent l'image de marque — alors que de

leur temps, il leur arriva d'être classés parmi les mal-pensants et les contestataires !) :

Tout d'abord, sur la page de garde, cette *Fable* intitulée « Le Chant du Coq » :

« Le maître : « Pourquoi le coq chante-t-il toujours avant que tu te lèves ? »

Le valet : « Pour que je puisse encore penser un instant en homme avant de devoir travailler comme une bête. »

(Et si les choses ont changé, c'est vrai, la « Tat » du 10 mars 1976 indique cependant les chiffres suivants pour l'industrie du bâtiment : septembre 1974, 47 heures en Suisse; septembre 1973, 43,1

heures en République fédérale allemande; 37,2 aux USA; 37,4 en Autriche; 45,5 au Japon; 42,7 en Hollande...)

Et ceci (il y a eu, à Genève, de l'« irritation » entre bourgeois et magistrats à propos de la condamnation de l'« Emile » de Rousseau, paru en 1762) :

« Ch. Muller, jeune théologien, rédige un exposé sous la forme de *Propos de paysans* qu'il lit en petit comité. Mais le 24 janvier 1767, les autorités en ont connaissance et croient soupçonner une conjuration... »

(J'aime bien la formule « *croient soupçonner...* » — de même M. Luisier ou M. Cincera...)

« On cherche le coupable, mais il s'est enfui; Pestalozzi est accusé à tort, et se fait enfermer pour quatre jours.

Chacun s'indigne contre les étudiants, avec menaces de mort. Ch. Muller est jugé, déclaré indigne du saint ministère et banni pour toujours de la Confédération suisse. Tous les exemplaires du pamphlet sont brûlés publiquement, les étudiants, dont Pestalozzi, condamnés à rembourser tous les frais. (...)

Dès lors, Pestalozzi va rester pour ses concitoyens un dangereux révolutionnaire, titre qui va le poursuivre tout au long de sa vie. » (p. 31)

Et plus tard :

« J'ai vu, dit Pestalozzi, la misère des enfants placés par les communes chez des paysans; j'ai vu la dureté écrasante de l'égoïsme, en passant sur ces enfants, les laisser presque tous sans courage et sans activité, je pourrais dire perdus de corps et d'âme... » (p. 33)

Et encore cette note du 26 février 1778 :

« Numéro 10. Lisbeth Renold, de Brunegg, dix ans. Entrée ici il y a un an et demi, elle ne pouvait pas encore marcher, tant elle était affaiblie par la misère; elle a fait des progrès incroyables; elle se porte bien maintenant, elle est douée, mais il y a peu d'espoir de la voir jamais assez forte pour le travail des champs... »

C'était voici deux siècles. Mais je pourrais citer le cas d'enfants placés au XXe siècle... J. C.

<sup>1</sup> Par Jacqueline Cornaz-Besson. Editions de la Thièle, Yverdon 1977, 120 pages, 28 photos pleine page.